



Contrat militaire - retraite et versements de pension

Par **caroletta**, le **09/11/2016** à **22:38**

J'aimerais apporté un peu de lumière sur la situation de mon conjoint. Il a été dans l'armée française depuis l'âge de 20 ans. Il en a maintenant 43. Il a quitté l'armée à 40 ans. Il a fait ses papiers de retraite anticipée et est parti ensuite à l'étranger sans attendre l'accord de l'armée pour l'obtention de sa retraite. Il a touché sa retraite pendant 1 an, puis, suite à un refus de sa part pour une mission, ses versements ont été coupés. Je ne comprends plus rien... Merci pour vos lumières.

Par **Visiteur**, le **09/11/2016** à **22:52**

Bonsoir,
Il existe plusieurs motifs de suspension.
Quelle est l'activité actuelle de votre mari ?

Par **caroletta**, le **09/11/2016** à **22:54**

Il ne fait rien présentement.